TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE
Publications des Services économiques

© DG Trésor

Lettre économique d'Egypte

N° 89 – Octobre 2018

Chers amis lecteurs,

Le mois dernier j'évoquais dans mon éditorial l'attitude de l'Egypte face à la crise des émergents. Ce mois-ci nous vous proposons une analyse plus détaillée sur ce thème. L'Egypte semble bien résister et a pu reprendre ses adjudications de t-bonds après que le comité de la politique monétaire a décidé de maintenir inchangés ses taux. Nous restons dans l'analyse de la position macro-économique de l'Egypte avec la publication de la balance des paiements pour l'année fiscale 2017-2018. Elle s'affiche en excédent de 12,8 mds$, certes en baisse par rapport à l'année précédente (excédent de 13,7 mds$) mais on retiendra pour cette année une nette contraction du déficit du compte courant qui passe de -14,4 mds$ à -6 mds$. Si la balance commerciale reste stable avec un déficit de -37,3 mds$, l'amélioration de la situation de la balance du compte courant est marqué par un doublement du surplus de la balance des services à 11,1 mds$ en raison du début de la reprise du tourisme particulièrement au premier semestre 2018 (les recettes touristiques passent de 4,4 mds$ à 9,8 mds$). Quant au compte financier, il reste excédentaire à 22 mds$, mais en baisse par rapport à l'année précédente, et cela en raison d'un ralentissement aussi bien des flux d'investissements en portefeuille que des flux d'IDE.

Sur un tout autre domaine, la Lettre économique d'Egypte explore ce mois-ci le secteur de l'eau, secteur crucial pour l'Egypte qui se trouve en situation de stress hydrique. Les besoins sont à la hauteur de l'enjeu pour l'Egypte. Nul doute que nos entreprises, leaders mondiaux dans ce secteur ont un rôle à jouer. La Cairo Water Week du 14 au 18 octobre 2018, première du genre, sera l'occasion pour l'Egypte de faire le point sur ce qui doit être réalisé dans ce domaine pour améliorer la situation en matière d'accès à l'eau, d'assainissement, d'utilisation des eaux de drainage et d'irrigation.

Bonne lecture,

Jérôme Baconin
Chef du Service Economique

[AU SOMMAIRE]

1. L'Egypte face à la « crise des pays émergents »
2. La balance des paiements en 2017/18
3. Le secteur de l'eau en Egypte
4. Le Forum des investissements de la *Cairo Water Week*
5. De la cybercriminalité à la protection des données ?
6. Brèves et indicateurs économiques

TRÉSOR DIRECTION GÉNÉRALE
Publications des Services économiques

Lettre économique d'Egypte n°89 – Octobre 2018 © DG Trésor

Politique économique

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

L'Egypte face à la « crise des pays émergents »

Alors que la décision prise par la Banque Centrale d'abandonner le régime de parité fixe de la livre égyptienne en novembre 2016 avait marqué le retour des investissements des non-résidents, en particulier sur le marché de la dette domestique, **la tendance a commencé à s'inverser depuis la fin du mois de mars.** Le montant des titres publics (*t-bills* et *t-bonds*) détenus par les non-résidents a ainsi été ramené de 380,3 mds d'EGP (soit 31,4% du stock) fin mars 2018 à 269,1 mds d'EGP (soit 21,2% du stock) fin juillet 2018, **soit une diminution voisine de 30%.**

Evolution des titres publics détenus par les non-résidents (M EGP) *source : MoF*

En parallèle, **les taux d'intérêt des *t-bills* et *t-bonds***, dont la tendance était à la baisse depuis août 2017, **augmentent de nouveau depuis mars-avril 2018 dans des proportions comprises entre 100 et 200 pb** suivant les échéances. En septembre, l**e Ministère des Finances a ainsi annulé à quatre reprises en l'espace de quatre semaines des adjudications de *t-bonds* portant sur un montant total de 3,5 mds d'EGP par opération** (soit un peu moins de 200 M$) pour des taux qu'il a jugés « déraisonnables ». Manifestement, l'Egypte est testée par les marchés et leur répond ainsi d'une part qu'elle n'a pas un besoin immédiat de refinancement et qu'elle n'est pas prête à accepter n'importe quel niveau de taux. L'annonce récente par le Ministre des Finances, qui par ailleurs multiplie les discours rassurants dans les médias et auprès des communautés d'affaires, de solliciter le marché international des capitaux dans le courant du premier trimestre 2019 à hauteur de 5 mds$ constituera en tout état de cause un « test ».

Evolution des taux d'intérêt des t-bills et t-bonds (%) *source : MoF*

L'augmentation du coût de financement de l'Etat aurait un impact direct sur les finances publiques, de surcroit alors que le prix du baril de pétrole vient de dépasser 80$ (alors que l'hypothèse retenue dans le budget 2018/19 le fixait à 67$). Premier poste sur le budget 2018/19, **les dépenses au titre du service de la dette (capital + intérêts) devraient croître fortement** (+23,6% en glissement annuel à 541,3 Mds EGP soit 30,6 mds$), tirées par la hausse du montant des intérêts sur la dette externe (+15%) et interne (+24,2%). La charge de la dette représenterait ainsi 10,3% du PIB et 38% des dépenses publiques en 2018/19 (contre 10% du PIB et 40,3% des dépenses publiques en 2017/18). Par ailleurs, le gouvernement table sur un taux d'intérêt des émissions obligataires domestiques de 14,7% en moyenne sur l'année 2018/19 (contre 18% l'année précédente) ce qui parait difficilement réalisable si la tendance actuelle venait à se confirmer. Dans ce contexte, le Ministère des Finances songerait à réviser sa cible de déficit public pour l'année 2018/2019 de 8,4% du PIB initialement à 8,6% du PIB.

Du côté des marchés financiers, l'indice EGX30 (qui mesure l'évolution des principales cotations en bourse du Caire)**, a perdu 20% de sa valeur depuis la fin du mois d'avril mais seulement un peu moins de 3% depuis le début de l'année.**

Evolution de l'indice boursier EGX 30 sur un an (26/09/17 – 26/09/18) *source : Bloomberg*

Alors que la crise a fragilisé un certain nombre de pays émergents (Argentine, Turquie, Afrique du Sud ou encore Nigéria) dont les fondamentaux économiques sont moins solides, **l'Egypte est considérée comme moins vulnérable par les observateurs,** à commencer par le FMI. **Contrairement à l'avis de certaines agences de notation qui classent l'Egypte parmi les pays vulnérables, le FMI salue régulièrement l'amélioration des fondamentaux économiques de l'Egypte.** Son Conseil d'Administration a par ailleurs finalisé sans difficulté sa troisième revue du programme de réforme et a engagé le décaissement de la 4ème tranche de prêt (2 mds$ qui porte le total des versements à 8 mds$). Dernier message rassurant pour les

Evolution du taux d'inflation et des taux de change EGP/$ et EGP/€ (%) *source : BCE*

Balance des paiements à l'issue des T3 2016/17 et 2017/18 (mds$) *source : BCE*

Evolution des réserves de change (mds$) *source : BCE*

marchés, celui de Christine Lagarde qui a publié un communiqué le 25 septembre, en marge de sa rencontre avec le Président Sissi, félicitant la bonne tenue du programme.

Les principales agences de notation ont quant à elles relevé la note souveraine de l'Egypte (B- à B perspective stable pour *Standard & Poor's* ; B3 avec une perspective relevée de stable à positive pour *Moody's*) **ces derniers mois. Mi-septembre, Capital Intelligence a également relevé la note souveraine de l'Egypte de B/B** (perspective positive) **à B**+/B (stable).

Les réformes mises en œuvre ont conduit à une amélioration sensible des « déficits jumeaux » (de 10,9 à 9,8% du PIB pour le déficit public et de 6 à 2,8% du PIB pour le déficit courant entre 2016/17 et 2017/18) **permettant de faire face à ces chocs externes**. Le montant des réserves en devises de la Banque Centrale est passé de 19 mds$ en octobre 2016 (3 mois d'importations de biens et de services) à 44,4 mds$ en août 2018 (6,8 mois d'importations de biens et de services). Les autorités égyptiennes, conscientes du coût des subventions au pétrole dans le budget (l'augmentation d'1$ du baril équivaudrait à une augmentation de 4 mds EGP dans le budget consacré aux subventions), ont confirmé **leur suppression au 1er juillet 2019 et la mise en place d'un mécanisme d'indexation aux prix du marché**. Quant aux subventions à l'électricité, leur suppression reste programmée à 2022. Surtout, et ce pour la première fois depuis 10 ans, **un excédent primaire a été dégagé lors de l'exercice 2017/18**. Bien que symbolique (0,2% du PIB), ce dernier n'en demeure pas moins un résultat très satisfaisant notamment pour soulager la pression engendrée par le service de la dette. **L'objectif d'excédent primaire a été fixé à 2% du PIB pour l'exercice 2018/19**.

Contrairement aux devises turque ou argentine qui ont été fragilisées, **la livre égyptienne n'a pour le moment pas été « testée » par le marché.** Alors que le flottement de la livre avait été accompagné d'une dépréciation de plus de 50% de sa valeur, elle s'est stabilisée depuis février 2017 à un taux proche de 18 EGP/$.

La situation des banques égyptiennes, qui sont provisionnées en fonds propres au-delà des recommandations de Bâle 3, **n'inspire pas d'inquiétudes particulières**. Le taux de créances douteuses est en baisse et parfaitement provisionné et la supervision est satisfaisante.

La croissance s'est accélérée, passant de 3,6% en 2016/2017 à 5,3% en 2017/2018. L'indice PMI (*Purchasing Manager's Index*) a quant à lui légèrement dépassé le seuil symbolique des 50 au mois de juillet (50,3) et au mois d'août (50,5) témoignant d'un début de reprise de l'activité du secteur privé (hors secteur hydrocarbures).

De même, **l'inflation semble désormais sous contrôle et devrait atteindre l'objectif fixé par la Banque Centrale. Le taux d'inflation a progressivement été ramené à 14,2% en août 2018 en grande partie grâce à la politique monétaire restrictive de la Banque Centrale** (+700 pb d'augmentation des taux directeurs avant une baisse de 200 pb en mars-avril 2018). Le dernier comité de politique monétaire a par ailleurs décidé de maintenir les taux directeurs inchangés le 27 septembre et réaffirmé l'objectif de baisse de l'inflation à 13% d'ici la fin de l'année.

Le gouvernement entend bien poursuivre ses efforts en matière de réduction de la dette et devrait annoncer prochainement une stratégie de réduction de la dette publique (qui a atteint 98% du PIB à la fin du mois de juin 2018). Elle consisterait à plafonner le niveau d'endettement interne et externe du pays. D'après les premières informations, celui-ci prévoirait de ramener le ratio dette publique/PIB à 70% d'ici 4 ans.

Retour sommaire

Politique économique

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

La balance des paiements en 2017/2018

Au terme de l'exercice 2017/18, le solde de la balance des paiements affiche un excédent de 12,8 mds$, en baisse de 6,8% par rapport à l'année précédente. La nette contraction **du déficit courant** compense en partie la **forte baisse de l'excédent du compte financier**.

Le déficit courant s'est réduit de 58,6%, ramené de 8,4 à 6 mds$, conséquence **des effets de la forte dépréciation de la livre égyptienne** suite au passage à un régime de changes flottants début novembre 2016, mais également de la reprise du tourisme.

En effet :

- **le surplus de la balance des services a doublé**, passant de 5,6 à 11,1 mds$. Le montant brut des recettes touristiques est passé de 4,4 mds$ au cours de l'année fiscale 2016/2017 à 9,8 mds$ au cours de l'année fiscale 2017/2018. On notera aussi que les recettes issues de l'exploitation du Canal de Suez ont augmenté (+15,4% à 5,7 mds$).
- **les transferts nets ont crû de 21,2%**, passant de 21,8 à 26,5 mds$, en raison principalement de **la hausse de 20,9% des transferts des émigrés égyptiens**, de 21,8 à 26,4 mds$.
- **le déficit commercial s'est stabilisé à 37,3 mds$**. La **hausse de 18,9% des exportations**, de 21,7 à 25,8 mds$ est notamment tirée par une hausse 33,1% des exportations d'hydrocarbures à 8,8 mds$ (+2,2 mds$). Les exportations non-pétrolières ont quant à elles augmenté de 12,7% pour s'établir à 17,1 mds$ en 2017/18.
  Les importations ont également augmenté de 6,9% passant de 59 à 63,1 mds$. Les importations non-pétrolières ont crû de 7,7% à 50,6 mds$ (contre 47 mds$ en 2016/17), principalement en raison de la hausse des importations de biens intermédiaires nécessaires à la production (4 mds$).

en Mds $	2016/17	2017/18
Balance courante	**-14,4**	**-6**
Balance Commerciale	**-37,3**	**-37,3**
dont hydrocarbures	*-5,4*	*-3,7*
autres	*-31,9*	*-33,6*
Balance des services	**5,6**	**11,2**
dont revenus du tourisme	*4,4*	*9,8*
dont revenus du Canal de Suez	*4,9*	*5,7*
Transferts privés (net)	*21,8*	*26,4*
dont transferts expatriés égyptiens	*21,7*	*26,3*
Compte de capital et financier	**31**	**22**
dont flux d'IDE (net)	*7,9*	*7,7*
dont flux d'inv. de portefeuille (net)	*16*	*12,1*
dont autres investissements (net)	*7,2*	*2,6*
Balance des paiements	**13,7**	**12,8**

Balance des paiements en 2016/17 et 2017/18 (mds$) *source : BCE*

Le compte de capital et financier enregistre un solde excédentaire de 22 mds$, en baisse nette (-29,1%) par rapport à l'année précédente (26,5 mds$). Ceci s'explique par le fait que :

- **les flux d'investissements de portefeuille en Egypte ont été ramenés de 16 à 12,1 mds$ soit une baisse de 24,3%**. Pourtant, **les investissements en portefeuille avaient quasiment doublé** à l'issue du T3 2017/2018 (passant de 7,8 à 14,9 mds$), avec des achats nets de t-bills évalués à 11,7 mds$. Ces flux, qui proviennent essentiellement d'achats étrangers de bons du Trésor (*t-bills* et *t-bond)*, ont été impactés par les sorties de capitaux constatées au T4 2017/18 (-2,8 contre +7,5 mds$ au T4 2016/17).
- **les flux d'IDE nets en Egypte ont également baissé de 2,5%**, passant de 7,9 à 7,7 mds$. Ces investissements restent par ailleurs majoritairement concentrés dans le secteur pétrolier (58,4% des flux entrants en 2017/18 contre 61% en 2016/17).

* provisoire
** prévisions

Projections du ratio déficit courant / PIB (en % du PIB) *source : FMI*

Enfin, alors que les engagements de la BCE vis-à-vis de l'extérieur s'élevaient en 2016/17 à 8,1 mds$, **elle a procédé à des remboursements à hauteur de 3,9 mds$ en 2017/18**, expliquant en grande partie la baisse des « autres investissements », de 7,2 à 2,6 mds$.

Conséquence de l'excédent de la balance globale, les avoirs de réserves de la BCE ont fortement augmenté pour la 2ème année consécutive, passant de sorties nettes de 2,8 mds$ en 2015/16 à des entrées nettes de 13,7 mds$ en 2016/17 puis 12,8 mds$ en 2017/18. Ceux-ci s'élevaient ainsi à 44,3 Mds$ fin juin 2018, montant correspondant à 6,8 mois d'importations.

Retour sommaire

TRÉSOR DIRECTION GÉNÉRALE
Publications des Services économiques

Lettre économique d'Egypte n°89 – Octobre 2018 © DG Trésor

Politique sectorielle

Joséphine Hebert

josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr

Répartition des ressources en eau en 2015 (%) *source : Stratégie Nationale pour l'eau 2017-2030-2037 (2015)*

Répartition de la consommation égyptienne annuelle en eau par secteurs *source : Stratégie Nationale pour l'eau 2017-2030-2037 (2015)*

Le secteur de l'eau en Egypte

Avec une population croissante (94 M d'habitants en 2017 et plus de 150 M d'ici 2050) et une consommation totale qui avoisine actuellement les 80 mds m³ par an, **la ressource en eau est l'un des défis de l'économie égyptienne, qui dépend à 70 % du Nil pour son approvisionnement.** Selon la FAO, **le pays devrait atteindre le seuil du stress hydrique absolu** (moins de 500 m³/hab./an) **d'ici 2030.** Le Président Sissi en a fait l'une des priorités de son second mandat : la stratégie nationale 2017-2030-2037 a été présentée en octobre 2018 à l'occasion de la 1ère « *Cairo Water Week* ».

Les ressources en eau de l'Egypte dépendent à plus de 70% du Nil, partagé avec 11 pays[1]. L'accord sur le partage des eaux du Nil, signé en 1959 entre l'Egypte et le Soudan (mais non reconnu par les pays amont) attribue à l'Égypte un quota annuel de 55,5 mds m³ (soit 75% du débit annuel[2]). Ce quota est dépassé dans les usages depuis de nombreuses années en raison de la sous-consommation du Soudan, et ce sont en réalité près de 65 mds m³/an qui alimentent le barrage d'Assouan.

C'est dans ce contexte que l'Éthiopie a entamé en 2011 la construction du gigantesque barrage « de la Renaissance » sur le Nil Bleu (affluent d'où proviennent 70% des volumes d'eau qui arrivent en Egypte) et d'une centrale hydroélectrique d'une capacité de 6,45 GW. **Le remplissage doit débuter en 2019 pour une période d'environ sept ans, selon les dernières discussions tripartites entre l'Ethiopie, le Soudan et l'Egypte. La capacité du bassin de rétention de 74 mds m³ devrait retenir jusqu'à 10 mds m³ par an sur le quota égyptien[3] pendant le temps de remplissage.** Les trois pays se sont engagés à résoudre leurs différends de façon pacifique en vertu de l'accord de Khartoum du 23 mars 2015 mais les tensions subsistent, principalement sur la question non-réglée du délai de remplissage, que l'Egypte voudrait voir étendu à onze années.

Trois ministères sont responsables de la gestion des ressources en eau : le ministère de l'Eau et de l'Irrigation, le ministère de l'Agriculture, et le ministère de l'Habitat et des Communautés urbaines (pour le volet assainissement). La régulation du secteur est assurée par l'Agence égyptienne de régulation de l'eau (EWRA), placée sous la tutelle du ministère de l'Habitat. Au sein de ce même ministère, la ***Holding Company for Water and Wastewater*** **(HCWW)** regroupe les 25 filiales qui sont en charge de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures pour l'eau et l'assainissement à l'échelle des gouvernorats (sauf pour le Caire et Alexandrie où il existe une société filiale pour chaque domaine).

La planification et la réalisation d'infrastructures est effectuée par deux agences exécutives : **l'Autorité de construction pour l'eau potable et l'assainissement (CAPW)** dans les gouvernorats du Caire et d'Alexandrie, et **l'Organisation nationale pour l'eau potable et le drainage sanitaire (NOPWASD)** dans les autres gouvernorats.

Le ministère de l'Eau et de l'Irrigation a établi en 2005 des estimations des quantités d'eau qui pourraient être accessibles :

[1] Il s'agit de l'Ethiopie, de l'Erythrée, du Soudan, du Soudan du Sud, de l'Egypte, du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Kenya.
[2] D'après l'accord de 1959 : le débit du Nil a été mesuré à 84 mds m³ au niveau d'Assouan. De plus, la perte d'eau liée à l'évaporation est estimée à 10 mds m³. L'accord stipule que le Soudan et l'Egypte reçoivent respectivement 18,5 et 55,5 mds m³/an après prise en compte de l'évaporation, soit 25 et 75% du débit annuel du fleuve.
[3] Soit environ 38% de l'eau effectivement prélevée du Nil par l'Egypte chaque année.

Disponibilité des ressources en eau par personne en Egypte *source : Stratégie Nationale pour l'eau 2017-2030-2037 (2015)*

- 1 milliard de m³ par an pourraient être récupérés de la **collecte des eaux de pluies et des crues subites** ;
- La **réutilisation des eaux de drainage** pourrait être augmentée de 4,7 à 9 mds m³/an ;
- **L'extraction des nappes phréatiques profondes** (aquifère nubien[1]) pourrait être augmentée 0,57 à 3,5 mds m³/an ;
- **L'extraction des eaux souterraines peu profondes** dans le delta et la vallée du Nil pourrait augmenter de 4,8 à 7,5 mds m³/an ;
- La **réutilisation des eaux usées traitées** pourrait augmenter de 0,7 à 2 mds m³/an ;
- Le **dessalement de l'eau de mer** n'était à l'époque pas chiffré dans les objectifs mais néanmoins évoqué.

Ces estimations sont datées et les progrès technologiques, les évolutions démographiques et le changement climatique les invalident déjà en partie, mais elles donnent un ordre de grandeur des pistes explorées par le gouvernement pour pallier à la crise hydrique. La stratégie 2017-2030-2037 présentée lors de la *Cairo Water Week* reprend d'ailleurs en grande partie ces pistes. A ce jour, **peu d'avancées ont été constatées concernant la collecte des eaux de pluie et la réutilisation des eaux de drainage ou des eaux usées**[2]. Il en est de même pour la **limitation des pertes en eau dues aux défaillances des réseaux**[3] (estimées au minimum à 35% du volume total sur le réseau du Grand Caire). La rénovation des réseaux de distribution est également un enjeu de santé publique : selon l'ECESR (*Egyptian Center for Economic and Social Rights*), environ 95% de la population égyptienne accède à de l'eau non suffisamment traitée.

	Non-résidents (en LE)		Evolution	
Tranches	2017/18	2018/19*	2017/18	2016/17
Services	2	3,3	+65%	+106%
Gouv.	2,2	3,4	+54,5%	+89%
Commercial	2,4	3,6	+50%	+80%
Industriel	3,35	4,55	+36%	+47%
Touristique	3,4	4,6	+35%	+46%
Autre	6,95	9	+29%	+29%
m3	Résidents (en LE)		Evolution (en %)	
0-10	0,45	0,65	+44%	+117%
11-20	1,2	1,6	+33%	+129%
21-30	1,65	2,25	+36%	+114%
0-40	2	2,75	+38%	+104%
40+	2,15	3,15	+47%	+103%

*tarifs rétroactifs au 1er mai 2018

Augmentations des tarifs de l'eau depuis 2017/18 *source : Service Economique*

Le dessalement : un objectif de plus d'1 M de m³ d'eau potable produite par jour d'ici 2037

En Egypte, le dessalement a été initialement porté par des acteurs privés et des autorités locales (gouvernorats)[4], principalement sous la forme d'unités de dessalement par osmose inverse (filtrage) dans les zones touristiques côtières isolées et les bases militaires. Les fournisseurs de solutions d'osmose inverse, de cogénération (utilisation commune de la chaleur des centrales thermiques pour la production d'électricité et le dessalement) et stations dédiées (distillation) sont positionnés sur le marché depuis le début des années 2010, notamment Acciona (Espagne), SWCC (Arabie Saoudite) et les japonais de BHK. Orascom et Arab Contractors sont les principaux acteurs locaux de la construction des usines de dessalement.

Les progrès technologiques, qui ont fortement réduit le coût des unités de dessalement (le prix des équipements principaux aurait été divisé par 10 en vingt ans), et le coût de l'énergie fortement subventionné ont poussé le gouvernement à investir dans le dessalement à grande échelle. **L'objectif de production d'eau potable par dessalement présenté par HCWW en 2015 était ainsi de plus d'1 M m³ par jour à l'horizon 2037. En 2018, les capacités de dessalement sont de 235 600 m³/j, soit moins de 0,1% de la consommation quotidienne**

[1] Partagé avec le Tchad, le Soudan et la Libye, il s'agit de l'un des plus grands aquifères fossiles au monde avec une surface totale 2,6 M km² et une capacité de 150 000 km³. Les ressources en eaux souterraines de l'Egypte sont estimées à 55 200 km³, soit environ 690 fois la consommation annuelle du pays (le coût élevé du pompage et l'éloignement de la nappe des zones habitées limitent néanmoins fortement les possibilités d'exploiter cette ressource à grande échelle).

[2] On peut toutefois mentionner le projet de dépollution et de réhabilitation du « Kitchener Drain », l'un des principaux canaux d'évacuation des eaux usées du Delta (69 km traversant les gouvernorats de Kafr El Sheikh, Gharbeya et Dakahleya jusqu'à la mer Méditerranée). Le coût total est estimé à 256 M€, dont 210 M€ financés par la BERD.

[3] La question agricole (irrigation, espèces cultivées) est de plus en plus mise en avant, notamment dans le cadre des programmes de bailleurs bilatéraux et de la FAO qui conseillent le ministère de l'Irrigation et le ministère de l'Agriculture à ce sujet.

[4] Les gouvernorats ne peuvent s'endetter pour mener des projets que dans les secteurs du logement, de l'aménagement urbain, des déchets et de l'eau.

d'eau[1] (environ 250 M m³/j). Si l'ensemble des projets annoncés sont réalisés, ce chiffre devrait s'élever à 473 000 m³/j, bien qu'aucune date ne soit donnée pour le passage de ce cap.

Mise à niveau des STEP (stations d'épuration) et recyclage des eaux usées

Le constat suivant a été fait en 2011 par les autorités égyptiennes : **sur les 7 mds m³ d'eau potable produits**[2] **par an en Egypte pour la consommation domestique, environ 3,7 mds m³ d'eaux usées collectées en sortie n'étaient pas traitées mais relâchées directement dans le réseau de drainage.** Près de 2,4 mds de m³ bénéficiaient d'un traitement secondaire[3], 0,9 md m³ d'un traitement primaire[4] et 68 M m³ d'un traitement tertiaire[5]. Des 3,3 mds m³ traités, seuls 0,3 md m³ étaient recyclés dans l'agriculture ou l'industrie alors que le reste était relâché dans le réseau national de drainage, soit un usage sous-optimal des ressources qui s'explique en partie par la qualité insuffisante des eaux usées même après traitement. C'est sur cette base que la stratégie de mise à niveau des STEP a été élaborée. Au vu du coût élevé d'une mise à niveau générale (environ 19 mds € sur vingt ans), **l'arbitrage final a décidé la mise à niveau des stations de traitement primaire vers un dispositif de traitement secondaire d'ici 2030 pour atteindre les 11 mds m³ traités,** soit la quasi-totalité des eaux usées produites. Poursuivre la mise à niveau vers un réseau de traitement tertiaire permettrait de rediriger vers l'agriculture[6] l'eau habituellement relâchée dans le réseau de drainage et de se conformer aux standards européens pour les importations agricoles.

Plusieurs projets de stations d'épuration emblématiques ont été réalisés dans le cadre de cette stratégie : au Caire, les capacités de **la station de Gabal El Asfar ont été étendues à 2,5 M m³/j. Il s'agit désormais de la plus grande station d'épuration du continent africain (3ème à l'échelle mondiale).** Une 3ème phase de travaux est envisagée pour porter la capacité totale à 3,5 M m³/j. Enfin, sur **financements de l'AFD**, d'autres projets sont engagés comme **la construction d'une unité de traitement des boues dans la station d'Alexandrie Est** (95,8 M€). Cette unité devrait permettre de réduire la quantité de boues produites, d'assurer une autonomie partielle en énergie de la station d'épuration (110 000 à 160 000kWh/jour soit 60 à 70% des besoins en électricité) et d'améliorer le taux de siccité (la part de matières sèches incinérables) des boues produites (80%) afin de permettre leur vente en combustible pour les fours industriels (cimenteries principalement).

Retour sommaire

[1] Hors consommation du secteur agricole, le ratio monte à 0,76% des besoins de l'industrie et des ménages.
[2] L'eau potable destinée aux ménages égyptiens est principalement produite à partir des eaux du Nil qui sont filtrées et traitées jusqu'à être propres à la consommation.
[3] Le traitement secondaire est un traitement biologique qui complète le traitement primaire pour éliminer les polluants dissous dans l'eau grâce à l'action de bactéries aérobies. Il existe différents types de traitements secondaires : lagunage naturel, activation des boues, filtrages bactériens, etc.
[4] Le traitement primaire est un traitement physico-chimique (dégrillage, filtrage, etc.). Cette étape permet d'éliminer 90% des particules et objets en suspension. Mais il reste alors dans l'eau tout ce qui y est dissous : éléments azotés, phosphatés, composés actifs et des particules fines.
[5] Ces traitements sont à la fois physico-chimiques et biologiques. On les réalise après les traitements primaires et secondaires afin d'éliminer les polluants que les bactéries n'ont pas complètement absorbés (azote, phosphore) ou n'ont pas la capacité de traiter (métaux, perturbateurs endocriniens, etc.).
[6] Le gouvernement égyptien entend reconvertir une partie de sa production agricole à l'export, en passant de productions très consommatrices comme le riz, aux fruits et légumes, dont la consommation est plus mesurée. Ces cultures de fruits et de légumes sont cependant sujettes à des normes strictes sur la qualité de l'eau utilisée pour la culture, notamment en Europe.

Politique sectorielle

Joséphine Hebert

josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr

Site internet de la Cairo Water Week

Le Forum des investissements de la Cairo Water Week

Le Forum des investissements de la *Cairo Water Week* s'est tenu le 17 octobre 2018. Lors de l'ouverture, **le Ministre des Ressources en eau et de l'irrigation, Son Excellence Mohamed Abdel-Ati** a énoncé ses **trois priorités pour le secteur de l'eau :** poursuivre le **développement du dessalement,** améliorer significativement **la qualité de l'eau distribuée et traitée,** et renforcer **la sécurité hydrique en Egypte et dans la région** dans le cadre de la lutte contre l'immigration illégale. L'ambassadeur de l'Union européenne Ivan Surkoš a pour sa part annoncé officiellement le programme **« EU4Water in Egypt » (150 M€ sur 4 ans répartis entre assistance technique et financement de projets d'infrastructures sous forme de prêts syndiqués en partenariat avec les bailleurs européens et multilatéraux)**.

L'Union européenne a présenté son Plan d'investissements extérieurs[1], réparti sur trois piliers, dont celui du **Fonds européen pour le développement durable (EFSD)**[2] et son offre de garanties ouverte au secteur privé[3]. L'une des quatre « fenêtres » d'investissement du fonds s'intitule « Villes durables » et fait la part belle au secteur de l'eau. **Ces garanties peuvent être mobilisées notamment par les municipalités et par les entreprises dans le cadre de PPP**. Des exemples de projets prioritaires sont les investissements dans la **réduction des pertes en eaux (*non revenue waters*) par la rénovation du réseau de distribution** et dans **les systèmes d'optimisation de la gestion de la ressource**.

La session s'est poursuivie avec la présentation par M. James Corcoran[4], qui a rappelé que la réforme du secteur est particulièrement complexe avec neuf ministères et leurs agences respectives impliqués dans le processus. **La Stratégie eau 2017-2030-2037 n'a finalement pas été présentée officiellement** (mais ses grandes lignes ont été évoquées). Pour faire face à la situation de stress hydrique absolu que devrait connaître l'Egypte d'ici 2030, cette stratégie prévoit **un minimum de 900 milliards EGP d'investissements** dans le secteur. M. Corcoran a rappelé qu'il s'agit d'un minimum et qu'en réalité le double serait nécessaire. **Le recours au secteur privé sous la forme de PPP est donc incontournable** si l'Egypte veut se donner les moyens de faire face à la situation. Le ministre et ses équipes en sont pleinement conscients et réaffirment leur volonté de mettre en place de tels partenariats.

M. Corcoran a ensuite présenté rapidement **le cadre légal des PPP en Egypte** tel que défini par la loi 67/2010, rappelant que **l'investissement doit être au moins équivalent à 100 M EGP** et que **les contrats peuvent durer entre 5 et 30 ans**. M. Atter Hannoura, directeur du département des PPP au sein du ministère des Finances précise que dans les projets de dessalement en PPP, dans les zones densément peuplées des côtes de la mer Rouge et de la mer Méditerranée, l'eau potable produite sera achetée par l'Etat tandis que dans les zones plus isolées, le concessionnaire distribuera directement à l'usager.

Retour sommaire

[1] Pour plus de détails sur le Plan d'investissements extérieurs de l'Union européenne, voir : http://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-europe-as-a-stronger-global-actor/package-european-external-investment-plan

[2] Pour plus de détails sur le Fonds européen de développement durable, voir : http://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-europe-as-a-stronger-global-actor/file-european-fund-for-sustainable-development-(efsd)

[3] Les projets ciblés par ce fonds sont prioritairement menés dans des Etats qualifiés de fragiles, sont financés en devise locale et l'apport de garanties européennes ne doit pas biaiser la concurrence en cas d'appel d'offres.

[4] Consultant de l'UE dans le cadre de l'assistance technique mise en place pour accompagner le ministère de l'Eau et de l'irrigation dans la réforme du secteur des enjeux des PPP dans le secteur de l'eau.

Actualité juridique

Frederique Leger (CCEF)

frederique.leger@dentons.com

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

Site internet du cabinet Dentons

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique

De la cybercriminalité à la protection des données ?

La nouvelle loi sur la cybercriminalité (Loi No. 175/2018), promulguée le mois dernier, a fait couler beaucoup d'encre et engendré de nombreuses polémiques. Sans entrer dans le débat, **il est néanmoins intéressant de noter que, pour la première fois, une définition du concept de "données personnelles" est introduite dans le droit égyptien**.

Si la Constitution égyptienne établit clairement le concept général de protection de la vie privée dans ses articles 57 et 99, **jusqu'au mois d'août dernier, aucune loi ne posait de définition de la notion de données personnelles**.

Le respect des dispositions constitutionnelles étant essentiellement assuré par le biais d'articles disséminés dans le cadre législatif, tels: l'article 73 de la loi sur les télécommunications criminalisant la divulgation "d'informations relatives à l'utilisateur du réseau de télécommunication", le secret bancaire, l'obligation faite à l'employeur de maintenir la confidentialité des dossiers de ses employés, ou encore les dispositions du code pénal sur la violation de la vie privée. De ce fait, **les questions relatives au traitement des "données personnelles" appelaient soit une réponse conservatrice et générale : la nécessité d'un consentement écrit de l'individu pour tout traitement/transfert de données personnelles, entendues au sens le plus large possible, soit une forme de permissivité, le concept n'étant pas défini et/ou clairement encadré et contrôlé par une autorité spécifique**.

La promulgation de la loi sur la cybercriminalité semble mettre fin à cette alternative. En définissant les données personnelles comme "toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, en reliant ces données à d'autres données" (reflétant ainsi la définition internationale communément admise[1]) et criminalisant le transfert, à des fins promotionnelles, de données personnelles à un système électronique ou site web sans consentement (Article 25), le législateur a pour la première fois établi un régime spécifique aux données personnelles, séparé du concept de vie privée.

Bien qu'incomplètes et sujettes à interprétation (le consentement peut-il être implicite ?), ces nouvelles dispositions posent les bases d'une future loi sur la protection des données personnelles, semble-t-il en préparation depuis fin 2017. Celle dernière semble fortement influencée par le standard européen. Si l'entrée en vigueur, en mai dernier, de la nouvelle règlementation européenne en la matière (GDPR) a retenu l'attention de nombreux acteurs locaux, il serait sans doute aujourd'hui judicieux d'anticiper la mise en place d'un régime local de protection des données, requérant le consentement préalable des personnes avant tout transfert et/ou traitement de ces dernières.

Retour sommaire

[1] *European General Data Protection Régulations* (GDPR) - Article 4: on entend par "données à caractère personnel", toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée "personne concernée") ; est réputée être une "personne physique identifiable" une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Brèves et indicateurs

Brèves économiques

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

- Compte tenu de la montée en puissance du champ *offshore* de Zohr (dont la production s'établirait actuellement à 2 mds de m3), l'Égypte a suspendu *sine die* toute importation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL).
- Le montant des titres publics qui sont détenus par le système bancaire est passé de 1441 mds d'EGP (soit 32,6 % de l'actif brut) à la fin du mois de juin 2017 à 1583 mds d'EGP (soit 31,2 % de l'actif brut) à la fin du mois de juin 2018.
- Le *Purchasing Managers' Index* est passé de 47 au cours des neuf premiers mois de l'année 2017 à 49,7 au cours des neuf premiers mois de l'année 2018.
- D'après un des responsables du Ministère des Finances, le coût des subventions au prix des carburants pourrait passer des 89 mds d'EGP prévus en construction budgétaire à 100 mds d'EGP en exécution au cours de l'année fiscale 2018/2019.
- Pour la première fois depuis le mois de mai 2017, la position nette en devises du système bancaire (hors Banque Centrale) était négative à hauteur de 1,19 md$ à la fin du mois de juillet. A titre comparatif, elle était positive à hauteur de 2,46 mds$ à la fin du mois de juillet 2017.
- *Capital Intelligence* a relevé de B à B+ le « Long Term Foreign Currency Rating » des huit des banques commerciales les plus importantes (dont *National Bank of Egypt*, *Commercial International Bank*, QNB Al Ahli, *Bank of Alexandria* et Banque du Caire). La perspective dont il est assorti a été ramenée de « positive » à « stable ».
- Calculé en termes nets, le montant des avoirs extérieurs de la Banque Centrale est passé de 36,54 mds$ (soit 5,6 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois de septembre 2017 à 44,46 mds$ (soit 6,1 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois de septembre 2018.
- Les services du FMI tablent sur une croissance de 5,3% au cours de l'année fiscale 2018/2019 et de 5,5% au cours de l'année fiscale 2019/2020. Calculée en moyenne, l'inflation serait ramenée à 23,5% au cours de l'année fiscale 2017/2018 à 20,9% au cours de l'année fiscale 2018/2019 avant de s'établir à 14% au cours de l'année fiscale 2019/2020.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation s'établissait à 16% à la fin du mois de septembre.
- *Moody's* a maintenu à l'identique son appréciation sur la situation du système bancaire. La perspective a été relevée de « stable » à « positive ».
- L'Égypte envisagerait de lever 20 mds$ sur le marché international des capitaux d'ici la fin de l'année fiscale 2021/2022. 5 mds$ le seraient dans les premiers mois de l'année 2019.

Retour sommaire

Brèves et indicateurs

Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017	Oct-Déc 2017	Jan-Mars 2018	Avril-Juin 2018
Taux de croissance réel du PIB (y/y) *aux prix du marché*		**5**	**5,2**	**5,3**	**5,4**	**5,4**
Comptes externes *en Mds USD*	**Solde commercial**	**-8,4**	**-8,9**	**-9,8**	**-9,3**	**-9,3**
	dont hydrocarbures	*-1,1*	*-1*	*-1,2*	*-1,2*	*-0,3*
	Balance des services	**2,3**	**2,8**	**2,5**	**2,5**	**3,3**
	Revenus du tourisme	*1,5*	*2,7*	*2,3*	*2,3*	*2,6*
	Revenus du canal de Suez	*1,2*	*1,4*	*1,4*	*1,4*	*1,5*
	Transferts privés (nets)	4,8	5,9	7,1	6,4	6,8
	Compte courant	**-2,4**	**-1,6**	**-1,8**	**-1,9**	**-0,6**
	Compte de capital et financier	**4,4**	**6,2**	**4,2**	**8,6**	**3**
	dont flux nets d'IDE	*1,3*	*1,8*	*1,9*	*2,3*	*1,7*
	dont flux nets d'inv. de portefeuille	*8,2*	*7,5*	*0,5*	*6,9*	*-2,8*
	Balance des paiements	**2,7**	**5,1**	**0,5**	**5,4**	**1,8**
Indicateurs mensuels 2018		**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Sept.**
Inflation (y/y) *en %*	IPC urbain	11,4	14,4	13,5	14,2	16,0
	Inflation sous-jacente	11,1	10,9	8,5	8,8	8,6
Taux d'intérêts (corridor BCE) *en %*	Taux de rémunération des dépôts	16,75	16,75	16,75	16,75	16,75
	Taux de refinancement	17,75	17,75	17,75	17,75	17,75
Taux de change *moyenne mensuelle, cours médian*	LE pour 1EUR	21,05	20,87	20,91	20,63	20,85
	LE pour 1USD	17,80	17,87	17,89	17,88	17,90
Réserves officielles (en Mds USD) *à la fin du mois*		44,1	44,3	44,3	44,4	44,5

Notation de la dette souveraine *Note, perspective et date*	**Standard & Poor's**	**B**	stable	13/05/2018
	Fitch	**B**	positive	16/01/2018
	Moody's	**B3**	positive	28/08/2018

Retour sommaire

Copyright
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité
Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Tarek Gharib, Joséphine Hebert

Revue par : Isabelle Rose

Version du 18/10/2018